

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 19 septembre 2017
Nombre de membres en exercice : 23

L'An Deux Mil Dix Sept, le dix-neuf septembre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Nadine BATHELOT, Martine BAVARD, Rosaire COPPOLA, Marie-Claire FAIVRE, Anne-Laure FLETY, Carmen FRIQUET, Jean-Marie SIBILLE, Michel WEYERMANN

Etaient excusés :

Paul DAVAL, Dominique DIDIER, Christian DEVAUX, Bruno GAUCHON, Michèle GROSMIRE, Bernadette MADIOT, Martine PEQUIGNOT, Fanny THIEBAUT, Sophie GROSJEAN, Jean-Paul MAUNY, Christiane OUDOT, Hervé PULICANI, François RICHARD, Michel TOURNIER.

DELIBERATION 2017- 35 : Délibération portant sur l'adoption d'un tarif complémentaire pour l'année 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité décide :

- D'adopter un tarif spécifique pour les élèves sous tutelle / en famille d'accueil / en foyer :
 - Le tarif collectivité adhérente ou collectivité non adhérente QF 0 à 299 € sera appliqué
 - La fiche d'imposition de la famille de l'élève inscrit ne sera pas nécessaire
 - Le lieu de résidence pris en compte sera celui de l'élève sous tutelle / de la famille d'accueil / du foyer

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.